



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le



ID : 083-218300036-20170411-2017DELIB\_028-DE

Délibération N°2017-028

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusée : Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.

Absente : Laurence COLLADO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 017 348.80 €</b>	<b>1 017 348.80 €</b>

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 162 308.23 €</b>	<b>1 162 308.23 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune tels que définis ci-dessus.
- PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

